

ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Aliénation d'une partie d'un chemin rural traversant la propriété de Mme I. Estorges, cadastrée section BK n° 46 et 47, sise 535 route de Lavaud

Notice Explicative

Par courrier du 12 août 2023 joint au présent dossier, Mme I. Estorges a sollicité l'aliénation à son profit d'une partie d'un chemin rural traversant sa propriété cadastrée section BK n° 46 et 47, sise 535 route de Lavaud.

Considérant que ce chemin est effectivement classé au tableau des chemins ruraux approuvé par délibération n° 0017-11/2014 du 07 novembre 2014, dans sa version mise à jour par délibération n° 0004-09/2022 du 16 septembre 2022 ;

Considérant que ce chemin, qui a pour origine la route départementale n° 25, dessert le chemin rural n° 6.

Considérant que Mme I. Estorges propose en contrepartie :

- De céder une bande de terrain de 5 mètres de largeur à l'extrémité de sa propriété, sur ses parcelles cadastrées section BK n° 41 et 43 ;
- De maintenir le droit de passage actuel entre les parcelles cadastrées section BK n° 47-48 et BK n° 45-46 au profit du GAEC Migot ;

Au vu de ce qui précède, par délibération n° 0015-08/2023 du 21 août 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé le lancement d'une enquête publique.

Ladite enquête a été prescrite par l'arrêté n° 0001-09/2023 du 25 septembre 2023 joint au présent dossier, pour une durée de 15 jours, du 16 au 30 octobre 2023 inclus.

Mme Mary-Lyse Baudoux-Plas, retraitée de la Fonction Publique d'Etat, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Fait à Donzenac, le 06 octobre 2023

Le Maire,
Yves Laporte

